

DÉCLARATION D'ACCESSIBILITÉ

24 SEVRES s'engage à rendre son site Web accessible conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

A cette fin, il met en œuvre la stratégie et les actions suivantes :

- Réaliser un audit de conformité au référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) version 4.1 en 2026
- La mise en place d'un schéma pluriannuel de mise en accessibilité ainsi que son plan d'action sur 3 ans sont en cours de réalisation et seront publiés prochainement.

Cette déclaration d'accessibilité s'applique au site Web :

www.24s.com/

ÉTAT DE CONFORMITÉ

24s.com et l'application 24S ne sont pas en conformité avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), car un audit de conformité n'a été réalisé.

Cette déclaration a été établie le 10/10/2025

RETOUR D'INFORMATION ET CONTACT

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable du site web pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

- Envoyer un message : bonjour@24s.com

VOIES DE RECOURS

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site web un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits (<https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/>)
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région (<https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>)
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre)
Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07